

## **L'équité d'emploi dans le milieu universitaire**

La campagne de l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU), *Semaine de l'équité de l'emploi* (SÉE), se tient cette année du 18 au 22 octobre. Chaque année, au mois d'octobre, les associations du personnel académique des universités publiques du Canada attirent l'attention de nos gouvernants et du public sur les conditions de travail du personnel enseignant à statut précaire, c'est-à-dire ceux et celles embauchés pour enseigner soit à temps partiel, soit à temps plein par l'entremise d'un contrat d'une durée limitée.

Le sous-financement des universités qui perdure depuis plusieurs décennies amène celles-ci à prendre diverses mesures draconiennes afin de pallier ce manque chronique de fonds. L'une des manières les plus faciles utilisées par ces universités, mais aussi l'une dont les conséquences à moyen et à long termes sont les plus dommageables pour l'éducation des jeunes du Nouveau-Brunswick, est de ne pas remplacer les membres du personnel académique permanent lors de leur départ à la retraite ou pour toute autre raison, et d'embaucher du personnel enseignant à statut précaire à leur place. Cet état des choses a été déploré, entre autres, aussi par le recteur et vice-chancelier de l'Université de Moncton.

Le recours à du personnel académique à statut précaire a également une incidence négative pour les étudiantes et étudiants, leurs collègues universitaires à statut permanent et l'université dans son ensemble. Le recours à un plus grand nombre d'enseignants et enseignantes à statut précaire a pour effet un manque de ressources professorales pour aider et assister les étudiantes et étudiants en dehors des heures de cours, superviser les étudiantes et étudiants dans le cadre des prérequis d'études spécialisées (lectures dirigées, mémoires, thèses, stages, laboratoires, etc.), concevoir des cours et mettre à jour les programmes d'étude ou encore participer à la gestion collégiale des institutions universitaires.

Très souvent, ces enseignantes et enseignants ne savent pas avant la toute dernière minute si ils et elles obtiendront un contrat pour enseigner au prochain semestre, rendant ainsi impossible la planification leur vie professionnelle et personnelle. Selon l'ACPPU, le pourcentage de professeures et professeurs enseignant à temps partiel sur une partie de l'année a bondi de 79 % entre 2005 et 2015.

Notons aussi que les diverses mesures (confinement, distanciation, enseignement en mode virtuel, ...) décrétées afin de contrer la pandémie de la COVID-19 ont eu pour effet de multiplier les tâches du personnel enseignant; et ceci n'a fait qu'empirer d'autant plus la situation des enseignants et enseignantes à statut précaire qui ne sont pas compensés à la hauteur des efforts exigés d'eux et elles. La vulnérabilité exacerbée par la COVID-19 des enseignantes et enseignants à statut précaire fait en sorte que leur santé mentale est encore plus à risque de se détériorer, empirant un malheureux phénomène observé avant la pandémie.

Nous lançons ici un appel au gouvernement du Nouveau-Brunswick, notamment au ministre de l'Éducation postsecondaire, de la formation et du travail, à se pencher sérieusement sur les enjeux et avantages à court, moyen et long termes d'un financement adéquat des universités publiques du Nouveau-Brunswick.

Hector Guy Adégbidi, président

Fédération des associations de professeures et professeurs d'université du Nouveau-Brunswick (FAPPUNB)